Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Huile pour Planche à découper**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Peinture
Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements: Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit.
Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 1)

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13	Asp. Tox. 1, H304, EUH066	25–50%

SVHC Non applicable

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Etourdissement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Mesures habituelles pour les incendies chimiques.

Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un vêtement personnel de protection.

Pour les non-secouristes Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 3)

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Manipulation:

Même une petite gorgée peut causer des lésions pulmonaires potentiellement mortelles. Les chiffons remplis de ce liquide doivent être tenus hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Classe de stockage:

10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.
Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Protection des mains: Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 5)

Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:	Caoutchouc nitrile Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).
Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:	Caoutchouc nitrile
Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection hermétiques
Protection du corps:	Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
État physique	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	Douce
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 180 °C (DIN 51751)
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %
Point d'éclair	>60 °C (DIN EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammation	240 °C
Température de décomposition:	Non déterminé
pH	Mélange non polaire/aprotique.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 20 °C	50–70 s (DIN EN ISO 2431/4 mm)
Dynamique:	Non déterminé
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 6)

Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,92–0,97 g/cm³ (DIN 51757)
Densité relative	Non déterminé
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	Visqueuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 7)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de laine de nettoyage).

10.4 Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Indications complémentaires: Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité subaiguë à chronique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Indications toxicologiques complémentaires:	Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13	
EC50 / 48h	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
IC50 / 72h	>1.000 mg/l (algae)
LC50 / 96h	>1.000 mg/l (fish)

12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:	Non applicable
vPvB:	Non applicable
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 9)

12.7 Autres effets néfastes
Autres indications écologiques:
Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation: Ne pas nettoyer les emballages vides avant de les jeter.
La peinture ne doit pas être jetée à l'égout, même lors du nettoyage des outils de peinture.
Consommateurs : Éliminez les restes de peinture au point de collecte des déchets ménagers dangereux le plus proche de chez vous.
Professionnels : Éliminez les restes de peinture en faisant appel à une entreprise de gestion des déchets.
Pour les informations sur la prévention de la libération de particules polymériques synthétiques voir la section 15

Catalogue européen des déchets	
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Produit de nettoyage recommandé: White-Spirit
Osmo Nettoyant et Diluant

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 10)

14.5 Dangers pour l'environnement **Marine Pollutant:**	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE sans objet

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 78

Microparticules polymériques synthétiques	
Oxidized polyethylene Type de polymère: Polymères d'éthylène, sous formes primaires La teneur totale estimée en microplastiques est d'environ 90–99 %	4,000%

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

VOC (EU) Néant.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.02.2026 Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0) Révision: 26.02.2026

Nom du produit: Huile pour Planche à découper

(suite de la page 11)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique: Département sécurité des produits
Contact: Hr. Dr. Starp
Numéro de la version précédente: 3.0

Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Sources ESIS : European chemical Substances Information System
ECHA Portal
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

**** Données modifiées par rapport à la version précédente*** Ajouts, suppressions, révisions.
Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement (CE) n °: 1907/2006 (REACH)